



**KPMG SA**  
12 rue Papiou de la Verrie  
Les Parcs d'Orgemont II Bâtiment 1  
49000 Angers

# *Adrama-Chabada Association*

## ***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2021  
Adrama-Chabada Association  
56 boulevard du Doyenne 49100 ANGERS

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de  
droit anglais ("private company limited  
by guarantee").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE



**KPMG SA**  
12 rue Papiou de la Verrie  
Les Parcs d'Orgemont II Bâtiment 1  
49000 Angers

## **Adrama-Chabada Association**

56 boulevard du Doyenne 49100 ANGERS

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de l'association Adrama-Chabada,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Adrama-Chabada relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions d'exploitations, les subventions d'investissements et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers, le 25 avril 2022

KPMG SA

Dominique Grignon

Associé

## ASSOCIATION ADRAMA - BILAN AU 31/12/2021

<b>Actif</b>		Exercice au 31/12/2021			Exercice précédent	
		Montant brut	Dépréciation	Montant net	au 31/12/2020	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Fonds commercial (1) Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Autres immobilisation incorporelles en cours Avances et acomptes	3 042	2 757	285	638
	<b>TOTAL</b>	<b>3 042</b>	<b>2 757</b>	<b>285</b>	<b>638</b>	
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. Industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droit Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	842 562	553 267	289 295	137 409
	<b>TOTAL</b>	<b>842 562</b>	<b>553 267</b>	<b>289 295</b>	<b>137 409</b>	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		0	0	0	0
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	13 000		13 000	13 000
	<b>TOTAL</b>	<b>13 000</b>	<b>0</b>	<b>13 000</b>	<b>13 000</b>	
	<b>TOTAL I</b>		<b>858 604</b>	<b>556 024</b>	<b>302 580</b>	<b>151 047</b>
	Stock et encours		0	0	0	0
	Avances et acomptes versés sur commande					0
Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres	61 376		61 376	7 446	
<b>TOTAL</b>	<b>92 724</b>	<b>0</b>	<b>92 724</b>	<b>94 831</b>		
Divers	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	440 597 38 310		440 597 38 310	517 851 35 459	
<b>TOTAL</b>	<b>478 907</b>	<b>0</b>	<b>478 907</b>	<b>553 310</b>		
<b>TOTAL II</b>		<b>633 007</b>	<b>0</b>	<b>633 007</b>	<b>655 587</b>	
Frais d'émission d'emprunt (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion - Actif (V)						
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>1 491 611</b>	<b>556 024</b>	<b>935 587</b>	<b>806 634</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser Acceptés par les organes statutairement compétents Autorisés par l'organe de tutelle					

## ASSOCIATION ADRAMA - BILAN AU 31/12/2021

<b>Passif</b>		Exercice	Exercice précédent	
Fonds propres	Sans droit de reprise	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b> Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		
	Avec droit de reprise	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b> Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		0	0
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Réserves Autres		
	Report à nouveau Excédent ou Déficit de l'exercice		<b>28 262</b>	<b>5 675</b>
	<b>Situation nette</b>		<b>361 376</b>	<b>333 114</b>
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)		213 702	89 802
	<b>TOTAL I</b>		<b>575 078</b>	<b>422 916</b>
	Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	<b>TOTAL I bis</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés			
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II</b>		<b>33 810</b>	<b>23 200</b>	
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges			
<b>TOTAL PROVISIONS III</b>		<b>0</b>	<b>2 560</b>	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) Emprunts et dettes financières divers (2) Avances et acomptes reçus (3) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL IV</b>		<b>129 797</b>	<b>155 781</b>	
		<b>99 446</b>	<b>87 471</b>	
		<b>95 373</b>	<b>113 088</b>	
		<b>2 083</b>	<b>1 617</b>	
<b>TOTAL IV</b>		<b>326 699</b>	<b>357 957</b>	
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>		<b>935 587</b>	<b>806 633</b>	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (2) Dont emprunts participatifs Dettes sauf (3) à plus d'un an Dettes sauf (3) à moins d'un an			
Engagements reçus				

ASSOCIATION ADRAMA - Compte de résultat 2021		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	170	248
	<b>Ventes de biens et services</b>		
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>	274	203
	Ventes de prestations <i>dont parrainages</i>	307 091	181 819
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	<b>Produits de tiers financeurs</b>		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 046 014	977 193
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>			
Dons manuels			
Mécénats	15 000	20 000	
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	23 197	10 997	
Utilisations des fonds dédiés	19 950	11 150	
Autres produits	145	108	
	<b>Total des produits d'exploitation I</b>	<b>1 411 841</b>	<b>1 201 718</b>
Charges d'exploitation	Marchandises Achats	358	853
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	553 697	449 116
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	51 298	52 578
	Salaires et traitements	518 579	506 678
	Charges sociales	174 990	136 577
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	54 512	55 430
	Dotations aux provisions		2 560
	Subventions versées par l'association		
Reports en fonds dédiés	30 560	23 200	
Autres charges	35 343	23 996	
	<b>Total des charges d'exploitation II</b>	<b>1 419 337</b>	<b>1 250 988</b>
<b>Résultat d'exploitation (I-II)</b>		<b>-7 496</b>	<b>-49 270</b>
Produits financiers	De participations		17 000
	D'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	848	891
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	<b>Total des produits financiers III</b>	<b>848</b>	<b>17 891</b>
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	<b>Total des charges financières IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat financier (III-IV)</b>		<b>848</b>	<b>17 891</b>
<b>Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>		<b>-6 648</b>	<b>-31 379</b>
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	-3	
	Sur opérations en capital	35 973	37 399
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels V</b>	<b>35 970</b>	<b>37 399</b>
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	736	4
	sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles VI</b>	<b>736</b>	<b>4</b>
<b>Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		<b>35 234</b>	<b>37 395</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		323	342
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)			
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)			
<b>Total des produits (I+II+V+IX) XI</b>		<b>1 448 659</b>	<b>1 257 008</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X) XII</b>		<b>1 420 396</b>	<b>1 251 334</b>
<b>Excédent ou Déficit (XI - XII)</b>		<b>28 262</b>	<b>5 675</b>
Evaluation des contributions volontaires en nature	Contributions	Bénévolat	
		Prestations en nature	
	Charges	Dons en nature	
		Secours en nature	
Mise à disposition de biens et services			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			

**ASSOCIATION ADRAMA**  
Annexe aux comptes annuels de  
l'exercice clos  
le 31 décembre 2021

Mars 2022  
Ce rapport contient 18 pages



## Table des matières

1	Objet social	- 3 -
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	- 4 -
3	Description des moyens mis en œuvre	- 5 -
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	- 6 -
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	- 6 -
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	- 6 -
5	Principes et méthodes comptables	- 7 -
5.1	Principes généraux	- 7 -
5.1.1	Changement de méthode comptable	- 7 -
5.2	Actif immobilisé	- 7 -
5.2.1	État de l'actif immobilisé (brut)	- 7 -
5.2.2	Amortissements de l'actif immobilisé	- 9 -
5.2.3	Informations relatives aux filiales et participations	- 9 -
5.3	Actif circulant	- 11 -
5.3.1	Créances	- 11 -
5.4	Fonds propres	- 12 -
5.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	- 12 -
5.5	Fonds reportés et dédiés	- 14 -
5.5.1	Fonds dédiés	- 14 -
5.6	Provision pour risques et charges	- 14 -
5.6.1	Provisions pour reversement d'une subvention	- 14 -
5.7	Dettes	- 15 -
6	Informations relatives au Compte de résultat	- 16 -
6.1	Produits du compte de résultat	- 16 -
6.1.1	Ventes de biens et de services	- 16 -
6.1.2	Produits de tiers financeurs	- 16 -
7	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	- 17 -
7.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	- 17 -
8	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	- 18 -
8.1	Engagements financiers donnés et reçus	- 18 -
8.1.1	Les engagements de retraites et avantages assimilés	- 18 -

## 1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

*L'association a pour objet de favoriser l'ouverture des personnes aux (et par les) musiques actuelles et toutes les formes artistiques et expressions culturelles qui leur sont associées. Elle s'attache aux expérimentations et innovations, au développement de la créativité et des capacités de chacune et chacun, à la transmission de connaissances et de références, à la mise en relation des personnes dans la production de la culture. Elle entend, notamment au sein de son territoire, contribuer aux débats de société par/au travers les musiques actuelles et s'engager en faveur de pratiques respectueuses des limites de la planète Terre.*

*Pour mettre en œuvre son objet l'association pourra disposer notamment des équipements mis à sa disposition par la ville d'Angers ainsi que toute autre collectivité ou établissement public.*

*Dans tous les cas, l'objet de l'association est développé par un personnel salarié placé sous l'autorité de deux directeurs ou directrices, également salarié-e-s. Ces directeurs ou directrices (directeur ou directrice du projet artistique et culturel et directeur ou directrice administratif-ve) agissent dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'Administration de l'ADRAMA.*

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

## **2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées**

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Diffusion de concerts de musiques actuelles
- Accompagnement des artistes et soutien à la création
- Soutien à la filière et à l'écosystème local
- L'action culturelle et la sensibilisation des publics

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- Activité de diffusion : cette activité s'est exercée dans la ville d'Angers auprès d'un public venant principalement du département.
- Activité d'accompagnement : cette activité s'est exercée principalement auprès des artistes du Maine et Loire dans le périmètre d'Angers Loire Métropole.
- Activité de Soutien à la filière et à l'écosystème local : cette activité s'est exercée auprès des acteurs du territoire angevin dans le périmètre d'Angers Loire Métropole.
- Activité d'action culturelle : cette activité s'est exercée auprès de publics scolaires ou spécifiques dans le périmètre du département de Maine et Loire.

### 3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements engagés et terminés dans l'exercice
  - o 3 Équipements en matériel pour les studios pour une valeur de 29 710,55 €
  - o Remplacement de l'éclairage scénique par un équipement LED pour une valeur de 169 935,54 €
  - o 2 Douchettes contrôle billetterie pour une valeur de 1 820,40 €
  - o 5 ordinateurs pour une valeur de 5 315,00 €
  
- Ressources humaines
  - o Embauches de l'exercice hors permanents

Nature	Nb salariés	Nb contrats	Total heures	Masse salariale
Artistes	51	70	1 032	19 769 €
Techniciens	51	177	2 345	63 282 €
Vacataires	16	48	465	11 076 €
<b>Totaux</b>	<b>118</b>	<b>295</b>	<b>3 842</b>	<b>94 127 €</b>

- o Masse salariale des 16 salarié.es permanent.es : 678 630€ contre 662 879€ en 2020.  
En 2021 nous avons à nouveau bénéficié d'une aide de l'Urssaf liée à la crise sanitaire Le montant total de cette exonération de certaines cotisations patronales s'est élevé à 34 401 €.
  
- Autres moyens/dépenses engagées
  - o Formation : 78,5 heures de formations pour 15 salarié.es contre 38 heures pour 14 salarié.es en 2020.

## **4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**

### **4.1 Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

- Avec une interdiction d'organiser des concerts avec présence de public jusqu'au 19 mai 2021 puis une reprise avec port du masque, distanciation et jauge réduite, notre activité diffusion a été à nouveau pleinement touchée par la crise sanitaire liée au **Covid-19** et n'a pu reprendre dans des conditions normales de jauge qu'à compter du 4 octobre.
- Cela a entraîné une diminution conséquente de nos recettes propres. Toutefois, le maintien des subventions de fonctionnement a évité le recours à l'activité partielle.
- Des fonds d'aide à la relance ont été sollicités auprès des partenaires publics (Etat, Région, Ville) et nous ont permis une programmation printanière et estivale hors les murs, dans les quartiers de la ville et le report de dates au château du Plessis-Macé. Enfin, les dispositifs du CNM comme l'aide à la diffusion alternative, ou encore l'exonération de certaines cotisations patronales de l'Urssaf, nous ont permis de maintenir une activité relativement soutenue au premier semestre en matière de captations de concerts live. Nous avons également été en capacité d'accueillir de nombreuses résidences.
- Une nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la DRAC a été signée pour 4 ans et courra donc jusqu'au 31 décembre 2024.

### **4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture**

- L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la structure. L'évolution de la pandémie laisse penser à une amélioration de la situation à court terme avec l'abandon progressif des dernières contraintes sanitaires en vigueur.
- L'envolée des tarifs de l'énergie présente un risque à court terme d'une hausse conséquente de ce poste de charges sans qu'il en soit possible d'en évaluer aujourd'hui le réel impact.

## 5 Principes et méthodes comptables

### 5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication (le 30/12/2018).

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

#### 5.1.1 Changement de méthode comptable

Néant

### 5.2 Actif immobilisé

#### 5.2.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5 105 €	-	-	5105 €
<b>Immobilisations corporelles</b>	652 995 €	206 781 €	19 277 €	840 499 €
<b>Immobilisations financières</b>	13 000 €	-	-	13 000 €
Total	671 100 €	206 781 €	19 277 €	858 604 €

5.2.1.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	-	-	206 781 €	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	206 781 €	-	-

5.2.1.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	-	-	-	-	19 277 €
<b>Immobilisations financières</b>	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	19 277 €

## 5.2.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (a)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	4 466 €	353 €	2 062 €	2 757 €
<b>Immobilisations corporelles</b>	515 587 €	54 158 €	16 473 €	553 272 €
<b>Immobilisations financières</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	520 053 €	54 511 €	18 535 €	556 029 €

### 5.2.2.1 Modalités d'amortissements

Les amortissements économiquement justifiés sont calculés suivant le mode linéaire et pour une durée variant de 2 à 10 ans.

### 5.2.3 Informations relatives aux filiales et participations

Voir tableau page suivante



Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote- part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brute	Nette						
<b>EURL BANG BANG</b>	8 000€	90 459 €	100%	-	-	-	-	151 429 €	12 857 €		-
<i>1. Filiale (à détailler) (+50 % du capital détenu par la société)</i>											
	8 000 €	90 459 €	100%	-	-	-	-	151 429 €	12 857 €		-
<i>2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société)</i>	NÉANT										

### 5.3 Actif circulant

#### 5.3.1 Créances

Toutes les créances sont à moins d'un an.

Les subventions à recevoir s'élèvent à 37 563 € et se détaillent comme suit :

- Subvention Région solde 2021 .....	21 000 €
- Subvention Région solde Levitation.....	7 500 €
- Subvention Région création Futuro .....	3 863 €
- Subvention CNM solde Aide à la diffusion alternative ...	1 600 €
- Subvention CNM solde Aide Égalité F/H .....	3 600 €

#### 5.3.1.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées s'élèvent à 38 310 € et se détaillent comme suit :

- Achats de spectacles .....	26 375 €
- Abonnements presse .....	632 €
- Maintenance logiciels.....	514 €
- Stock fournitures techniques.....	2 121 €
- Assurances .....	1 099 €
- Hébergement site internet.....	22 €
- Vérifications périodiques .....	524 €
- Abonnements téléphoniques .....	65 €
- Billetterie .....	1 346 €
- Abonnements internet.....	565 €
- Vidéosurveillance .....	1 655 €
- Signatures électroniques .....	1 915 €
- Abonnement services numériques.....	327 €
- Souches vestiaire.....	277 €
- Cartes abonnement .....	873 €

#### 5.3.1.2 Honoraires CAC

Au titre de l'année 2021 les honoraires du CAC s'élèvent à 10195,00€ HT.

## **5.4 Fonds propres**

### **5.4.1 *Tableau de variation des Fonds propres***

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves «dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»	327 439 €	5 675 €			333 114 €
Report à nouveau «dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»					
Excédent ou déficit de l'exercice «dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»	5 675 €		28 262 €	5 675 €	28 262 €
<b>Situation nette</b>					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	89 802 €		159 873	35 973 €	213 702 €
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	422 916 €	5 675 €	188 135 €	41 648 €	575 078 €

(1) « Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des PM de DP à but NL applicable aux exercices **ouverts à compter du 1/1/2020**, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (...) sur une ligne spécifique.

## 5.5 *Fonds reportés et dédiés*

### 5.5.1 *Fonds dédiés*

#### 5.5.1.1 *Subventions de fonctionnement affectées*

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Ressources	Situations	Montant total des fonds alloués	Fonds à engager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19) D = A-B+C
	Subvention Région Décibel 2020/2021	4 000 €	3 200 €	3 200 €	-	-
	Subvention Région Décibel 2021/2022	4 000 €	-	-	2 225 €	2 225 €
	Subvention Drac Action Culturelle	4 000 €	4 000 €	4 000 €	-	-
	Subvention Drac PNV	20 205 €	-	-	10 335 €	10 335 €
	Subvention Département Action Culturelle	7 000 €	7 000 €	3 750 €	-	3 250 €
	Subvention Département Action Culturelle	15 000 €	-	-	15 000 €	15 000 €
	Aide CNM Résidence Super Ego	3 000 €	3 000 €	3 000 €	-	-
	Aide Sacem Résidence Super Ego	6 000 €	6 000 €	6 000 €	-	-
	Aide Sacem Classe Chanson	3 000 €	-	-	3 000 €	3 000 €
	<b>Total</b>		23 200 €	19 950 €	30 560 €	33 810 €

## 5.6 *Provision pour risques et charges*

### 5.6.1 *Provisions pour reversement d'une subvention*

Une provision pour reversement de subvention est comptabilisée dès qu'il apparaît probable qu'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire ne pourront être atteints.

Situations et mouvements	A	B	C	D
<b>Rubriques</b>	Provisions au début d'exercice	Augmentations : Dotation de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire	2 560 €	-	2 560 €	-
<b>Total</b>	2 560 €	-	2 560 €	-

## 5.7 *Dettes*

### 5.7.1.1 Produits constatés d'avance

Il s'agit :

- Des abonnements ..... 2 083 €

## 6 Informations relatives au Compte de résultat

### 6.1 Produits du compte de résultat

#### 6.1.1 Ventes de biens et de services

##### 6.1.1.1 Ventes de prestations de services

Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 307 365 € et se détaillent comme suit :

- Recettes brutes de billetterie salle .....	128 032 €
- Recettes brutes de billetterie club .....	3 223 €
- Recettes brutes de billetterie HLM .....	56 450 €
- Recettes d'abonnements .....	2 309 €
- Locations au mois Doyenné .....	1 630 €
- Locations au mois Studios .....	2 340 €
- Locations passage .....	2 437 €
- Locations aux associations et partenaires .....	4 325 €
- Locations aux producteurs privés .....	2 350 €
- Locations Chabada pré-productions .....	17 324 €
- Locations Studios Tostaky .....	8 680 €
- Recettes de coproductions .....	40 279 €
- Recettes des partenariats .....	24 780 €
- Recettes des vestiaires .....	1 146 €
- Autres prestations de service .....	3 760 €
- Recettes des ateliers .....	896 €
- Recettes de restauration légère .....	169 €
- Recettes ventes EPI .....	105 €
- Location sono et backline .....	770 €
- Autres locations diverses .....	6 360 €

#### 6.1.2 Produits de tiers financeurs

##### 6.1.2.1 Subventions d'exploitation

Les subventions et aides perçues au cours de l'exercice s'élèvent à 1 046 014 € et proviennent :

- De la Ville d'Angers .....	704 500 €
- Du Ministère de la Culture .....	206 205 €
- Des Autres Ministères .....	8 506 €
- De la Région des Pays de la Loire .....	67 363 €
- Du Département de Maine et Loire .....	15 000 €
- Du Centre National de la Musique .....	26 440 €
- De la Sacem .....	18 000 €

**7        Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants**

**7.1      *Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)***

Le montant total des « *rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature* » s'est élevé à 135 675 € en 2021.



## **8 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan**

### **8.1 Engagements financiers donnés et reçus**

#### **8.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés**

Notre entité ne provisionne pas son engagement suivant dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.  
Le régime correspondant est un régime d'indemnités de départ en retraite qui résulte de la convention collective des Entreprises Artistiques et Culturelles.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 107 155 € au 31 décembre 2021.

Cet engagement est estimé

- Selon la Recommandation CNC n°2003-R.01/selon la Recommandation ANC 2013-02.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 62 ans
- Taux d'actualisation : 1,25%.
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1,50%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise,

Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,

- Des statistiques propres basées sur les mouvements de personnels en interne des trois dernières années.

Pour la prise en compte du risque de mortalité,

Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.

- Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est 44,40%